

Extrait du registre des arrêtés

n° RH – 2025-390

Nature de l'acte : 4-1

Le Maire de la Commune de Condé-en-Normandie, Vice-Présidente du Conseil départemental du Calvados,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2017-10 du 7 février 2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2022-166 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01 janvier 2022,

A R R E T E :

Article 1^{er} – Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établit comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

NOM Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MARIE Philippe	Adjoint technique	1 ^{er} janvier 2026

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

NOM Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
FLAHAUT Aurore	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2026
LEGENDRE Natacha	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2026

Article 2 – Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Condé-en-Normandie, le 6 janvier 2026

Le Maire de Condé-en-Normandie :

Valérie DESQUESNE,



Le Maire :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

V.D